L'abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 23 DECEMBRE 1852.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 23 DECEMBRE.

TICKET WHIG DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR :
LOUIS DUFOUR.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR :
JOHN RAY, de Caldwell.

POUR SECRÉTAIRE D'ETAT :
D. B. AVERY, de Baton-Rouge.

POUR TRÉSORIER D'ETAT :
Geo. C. McWORTER, de Concordia.

POUR AUDITEUR GENERAL :
E. N. OGDEN, d'Orléans.

POUR SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE :
J. B THORPE, de Baton-Rouge.

POUR LE SENAT :
J. W. STANTON.
F. A. LUMSDEN.
Thos. A. SNOW.
JAMES DAVIS.

POUR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

1er District :—H. M. SUMMERS,
W. L. CAMPBELL.
2e District :—C. C. LATHROP,
A. P. SIMPSON,
C. J. LEEDS.
3e District :—H. J. RANNEY,
C. R. WEEKAT,
JOHN L. SHEAFE,
T. O. HUNT,
J. N. HAWTHORN,
SIDNEY STORY.
4e District :—PAUL PECQUET,
V. HERMAN,
O. LERLANC,
J. L. FABRE,
5e District :—F. BUISSON,
WM. ANDRY,
6e District :—J. P. BARNETT,
H. ST PAUL.
7e District :—F. LAVILLE,
H. C. CASTELLANOS,
8e District :—J. B. LEEPE
S. P. LABARRE.
9e District :—WM PILES.
10e DISTRICT :—T. G. MACKEY.
G. W. BUFORD.
RIVE DROITE.
Pour Représentant :—A. B. SEGER.

Assistant-Aldermen—Sour. district :
HYPOLITE GALLY.

M. PAUL HERBERT
ET LA LANGUE FRANÇAISE.
(*Extrait du Journal officiel de la Convention page 44.*)

La Convention passe ensuite à l'article 104, dont lecture est faite, savoir :

« Art. 104. Le secrétaire du Sénat et le greffier de la Chambre des Représentants devront être versés dans la langue française et dans la langue anglaise, et les membres de l'Assemblée législative pourront prendre la parole dans ces deux langues. Les lois, en français ou en anglais.

M HERBERT fait la proposition d'effacer la première partie de l'article qui est ainsi conçue :

Le secrétaire du Sénat et le Greffier de la Chambre des Représentants devront être versés dans la langue FRANÇAISE et dans la langue anglaise ;

LES CANDIDATS LOCOFOCOS

Les candidats choqués par nos adversaires, se plaint par une fraction du parti locofoco, sont bons de plaire à tous les démocrates. Il y a une bonne moitié du parti qui a été sacrifiée, dont les droits ont été méconnus, et que l'on cherche évidemment à soumettre au joug de quelques usurpateurs. Nous ne pensons pas que les démocrates marchent docilement au sacrifice. Quelques-uns, sans le savoir, n'ont pas le ticket des nôtres mais qu'ils ne voulaient accepter sans faire abnégation de toute dignité personnelle, d'autres s'abstiendront complètement. La fraction qui leur est hostile les blâme hautement, mais sa t-elle bien le droit? Notre parti ne peut pas se diviser qui regrette au moins du parti ? Les bons citoyens de quel que nous nous doit il être substitué au libre arbitre du citoyen ? Ce serait là, on doit en convenir, une singulière démocratie.

Nous faisons particulièrement allusion dans les lignes qui précèdent au ticket sénatorial de nos adversaires. Leur candidat pour la place de gouverneur ne nous paraît pas acceptable. Si on lutte à la Convention lui a fait un tort immense dans les esprits, et nous doutons qu'il obtienne un grand nombre de suffrages parmi ceux des démocrates qui appartiennent à l'ancienne population ou qui parlent de préférence la langue française. L'hostilité contre M Herbert est fort vive dans les campagnes. Nous avons reçu leur de l'Ouest de l'Etat une lettre dont nous croyons devoir citer quelques passages :

Monsieur,

Je lis dans les dernières numéros de l'*Abeille* un article relatif au vote de M. Hébert à la Convention dans une question où la langue française était intéressée. Le vote de M. Hébert est assurément fort malheureux, mais il y a quelque chose de mieux que vous ne savez pas, ce sont les réflexions qui l'ont accompagné.

Effectivement, au rapport d'un témoin digne de foi, M Hébert aurait dit alors : Qu'ayant pris le parti de la langue française il ne comprenait pas pourquoi on l'en blâmerait ? Il aurait ajouté qu'il ne la parle pas mieux que moi. Ne mais laissez pas croire que cette excuse fait plaisir.

Quoiqu'en dit le journal, on comprendra bien vous pouvez, mais il est vrai que M. Hébert a été mal compris. Je ne me rappelle pas exactement quel fut le mot inhabile qui fut prononcé, mais il vous est le lot comme m'étant rapporté par un membre de la Convention qui m'en a toute confiance.

Ces paroles ne peuvent point figurer au procès verbal qui n'est que le squelette des délibérations de la Convention, mais elles doivent avoir été rapportées du, les délégués.

Mais ignorant M. Hébert a réellement tenu le propos qui a été rapporté à notre correspondant. Nous expliquer que nous ; nous aimons à croire que le membre de la Convention dont l'auteur de la lettre précédente tient ses renseignements a mal compris le mot qui a été prononcé d'Herbette. S'il en était autrement, le non seul de M Hébert serait de la liste démocratique serait au défi de l'ancienne population. Le point qui nous est signalé mériterait d'être éclairci, et nous regrettons vivement que le compte rendu des débats de la convention n'ait pas été publié intégralement. Il nous paraît assurément bien moins dangereux de n'avoir pas de parti pris contre la langue française. Nous y sommes sans doute trouvé la confirmation de ce sentiment plus hercule par un doute possible. Mais il est de plus en plus beaucoup, n'est-ce pas trop qu'un des collègues de M Hébert l'accuse d'avoir trahi le langage que reproduit notre correspondant !

Le dernier appelle également notre attention sur M. Isaac E. Morse, candidat démocrate pour les fonctions d'avocat général. Voici ce qu'il en dit :

M Morse est le candidat notre District par son talent, par son éloquence, par son caractère, et surtout par son dévouement à la langue française. Il a plus d'influence dans ces deux parties du pays que tout autre homme. Il a plus d'influence dans ces deux parties du pays que tout autre homme. Ne mais laissez pas croire que cette langue française ne pouvait pas trouver un autre défenseur.

Ce qu'on a vu de plus, c'est que nous ne pouvons pas nous dissimuler